



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
contact@valdornain.fr
www.valdornain.fr

COMPTE

RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 16 septembre 2021 à 20h00

Salle du conseil municipal

Présents :

Mme BERGER Véronique, Mme MENUISIER Edwige, M BOCCALINI Luc, M. FINCK Johan, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PETITCOLIN Frédéric, M. PIERRE Gérard, M. PIGUET Olivier, M. LAMOTTE Thibaud, Mme MIGNAN Christelle, M. REGNIER Jean-Paul

Absent(s) : 0

Excusé(s) : Muriel DROUIN donne pouvoir à Gérard MERCIER, Juliette BORGHINI donne pouvoir à Edwige MENUISIER, Hervé BILLIET donne pouvoir à Jean-Paul REGNIER

Secrétaire de séance : M. BOCCALINI Luc

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

2021_30 - Compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2021_31 – Marché pour la construction de la salle : pénalités de retard

Le conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non des pénalités de retard des entreprises

1. Tableau au 26.06.21 – INDONEIS

Entreprise	Travaux concernés	Date de fin prévue	Date de fin réalisée	Temps de retard (j)
HCT	enduit	19/03/2021	21/05/2021	63
VANNSON	auvent	24/05/2021	09/06/2021	14
VANNSON	bandes	05/04/2021	25/05/2021	50
RAUSCHER	Carrelage-faïence	16/04/2021	21/05/2021	35
LORRAINE ENERGIE	CTA - PAC	26/04/2021	29/06/2021	64

Le calcul des retards ne tient pas compte entre autres des excuses météorologiques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les pénalités de retard concernant l'entreprise HCT, d'accepter la proposition de l'entreprise Lorraine Energie d'effectuer l'entretien de l'ensemble des installations de la salle multifonction gratuitement pendant un an, à la suite de la période de parfait achèvement.

Le Conseil Municipal décide en outre de limiter à 5% du marché initial hors taxes les pénalités de retard imputées aux entreprises RAUSCHER et VANNSON, soit respectivement 1491,10 € pour l'entreprise RAUSCHER et 4226 € pour l'entreprise VANNSON

2021_32– Financement des travaux

Dans l'attente de versement des subventions pour la salle et la création des 2 parkings, le maire propose de contracter une ligne de trésorerie ou un emprunt à court terme de 250 000 €

Caisse d'épargne	Ligne de trésorerie	Echéance : 1 an Taux d'intérêt : ester flooré + marge de 0.85% Frais de dossier : 500 €
Crédit mutuel	Crédit relais	Echéance : 2 ans Taux : 0.48 % Frais de dossier : 250 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire un emprunt relais auprès du Crédit Mutuel aux conditions proposées et accepte la décision modification n°1 correspondant à cette mise à disposition des fonds, à savoir :

Section d'investissement :

Dépenses : chapitre 23 – 2313= + 250 000 €

Recettes : chapitre 16 – article 1641 = + 250 000 €

2021_33 – Gestion funéraire

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 100 € pour une durée de 30 ans le tarif d'installation des cavurnes dans les cimetières communaux.

2021_34 - Subventions communales

Après en avoir débattu, et pris connaissance de l'avis de la Commission Vie Communale, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au titre de 2021 une subvention de 800 € à VAL D'OR, 538 € à l'ASVO et 600 € à l'ACCA de Val d'Ornain.

2021_35 - Urbanisme

Ce point est retiré, les informations nécessaires n'ayant pu être réunies en temps utile.

2021_36 - Personnel

L'adjoint technique 2^{ème} classe demande à faire valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} février 2023.

La Gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour insérer et accompagner les publics en difficultés et/ou les jeunes en difficultés à l'aide de contrats aidés pour les collectivités (secteur non marchand). La commune a donc la possibilité de recruter un jeune âgé de 16 à 25 ans en Parcours Emploi Compétences, avec un taux de prise en charge de 65% du SMIC. Le PEC prend forme d'un CDI ou CDD d'une durée de 6 à 12 mois.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- autoriser le Maire à prendre tout contact avec les organismes qualifiés (Mission locale, Pôle emploi) pour procéder au recrutement d'un contrat PEC,
- à signer tout document nécessaire pour conclure ce projet
- constituer un groupe d'élus pour procéder au recrutement comprenant Edwige Menusier, Gérard Mercier, Johan Finck et Jean-Paul Régnier.

2021_37 - rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif :

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports

2021_38 : Zonage d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales :

Après avoir pris connaissance du rapport de zonage d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales établi à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal confirme n'avoir pas de remarques à formuler.

Informations :

- création de 2 parkings à Mussey : les travaux ont débuté par le décaissement de l'emprise du parking principal. Ils reprendront en octobre après examen des résultats de l'expertise géotechnique.
- Les services du Département de la Meuse ont présenté le projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Ornain en aval du pont de Mussey. Ce projet concerne également les autres communes du département situées en aval de Val d'Ornain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

signé

Jean-Paul REGNIER